

# DOSSIER DE

# DEMANDE

XXXXXXXXXX DE XXXXXXXXXX

# SUBVENTIONS

2016

 Ville de  
**SAUMUR**

NOM DE L'ASSOCIATION :

► Vous pouvez télécharger le dossier à partir du site de la ville de Saumur : [www.ville-saumur.fr](http://www.ville-saumur.fr)

► Dossier à retourner **avant le 5 octobre 2015** :  
soit en deux exemplaires papier à l'attention de :

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Rue Molière  
CS 54006 / 49408 Saumur cedex

soit par courriel à l'adresse : [espace.rostand@ville-saumur.fr](mailto:espace.rostand@ville-saumur.fr)

CADRE RÉSERVÉ À LA COLLECTIVITÉ

Montant demandé : .....

Montant accordé : .....

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention. Il concerne les demandes de financement pour le fonctionnement de l'association ou de financement d'une action déterminée ou exceptionnelle.

**RAPPEL : Les résultats relatifs au financement d'une action déterminée ou exceptionnelle devront être communiqués à la Ville dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.**

## CONTENU DU DOSSIER :

- **L'identification de votre association : pages 3 à 4**

Pour le numéro de SIRET : si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la Direction Régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>).

- **Les renseignements spécifiques aux associations sportives : pages 5 à 6**
- **La demande de subvention de fonctionnement : pages 7 à 8**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de préciser le montant et le motif de la subvention souhaitée.

- **Le budget prévisionnel, le compte de résultat : pages 9 à 10**

Dans ces fiches figurent un budget prévisionnel(\*) et un compte de résultats établis en respectant la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà de documents comptables établis sous cette forme, il vous suffit de les transmettre sans remplir ces imprimés. Ces documents comptables sont obligatoires pour permettre l'étude de la demande.

- **La demande de subvention et le budget prévisionnel(\*) pour une action déterminée ou exceptionnelle : pages 11 à 12**

A remplir uniquement si vous sollicitez une subvention pour financer une action déterminée ou exceptionnelle.

- **L'attestation sur l'honneur et la liste des pièces à joindre : page 13**

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER : AVANT le 5 octobre  
2015 LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS**

## ANNEXES

- **Fichier des associations - Secteurs/Sous secteurs d'activité : page 14**
- **Le tableau récapitulatif des obligations des associations (à conserver pour votre information) : page 15**

(\*) : les pages de ce dossier sont strictement identiques à celles du dossier de demande de subvention CERFA n° 12156\*3 proposé par l'État. Elles peuvent être réutilisées pour la demande de subvention Ville de Saumur.

# I - FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association (en toutes lettres capitales) :	
Sigle :	
Adresse du siège social :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	
Site internet :	

## Coordonnées à préciser, si différentes de celles du siège social pour diffusion (usagers, site internet) et pour tout envoi de courrier :

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	

## Objet de l'association (résumé de l'objet figurant dans les statuts)

Date de déclaration de création en Sous-Préfecture le :	N° enregistrement :
Date de publication de création au Journal Officiel :	

## Autres informations d'ordre administratif et juridique

Numéro SIRENE (délivré par INSEE) :	N° SIRET :	Code APE :
Numéro de licence d'entrepreneur de spectacles (si plus de 5 spectacles) :		
Agrément administratif : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> si oui précisez lequel, la date d'attribution et par quel organisme :		
Déclaration d'exploitation d'établissements d'activités physiques ou sportives : numéro : date de délivrance :		
Association reconnue d'utilité publique : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Association dispose d'un commissaire aux comptes : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Association dispose d'un expert comptable : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Fédération d'appartenance : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, précisez :		

## Thème et sous thème (à préciser au vu de la liste p.14 permettant le classement de l'association dans le fichier)

Secteur	Sous-Secteur

## Activités et/ou permanences

Activités/permanences sur la Ville de Saumur et communes associées : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si oui, à préciser les lieux, dates et horaires :
Public concerné (précisez : enfants, adultes, âges) :



# Fiche spécifique à compléter par les associations sportives

Nom de l'association (en entier et en lettres capitales) :

## STRUCTURE ET NIVEAU DE PRATIQUE

Nombre total de personnes d'encadrement :

Nombre d'entraîneurs diplômés d'état :

Nombre d'équipes engagées (sport collectif) année 2014 - 2015

Nombre de compétiteurs engagés (sport individuel) année 2014- 2015

Niveau d'évolution du club (Equipe Fanion)

Hommes :

Femmes :


Niveau d'évolution général du club

Installations sportives utilisées sur la ville :

## ADHÉRENTS ET LICENCIÉS

Nombre total d'adhérents saison 2014 - 2015

	Nombre masculin	Nombre féminin
Moins de 18 ans		
Plus de 18 ans		

Nombre de licenciés saumurois (Saumur et communes déléguées) saison 2014 - 2015

	Nombre masculin	Nombre féminin
Moins de 18 ans		
Plus de 18 ans		

Nombre de licenciés des autres communes de la Communauté d'agglomération saison 2014 - 2015

	Nombre masculin	Nombre féminin
Moins de 18 ans		
Plus de 18 ans		

Nombre de licenciés extérieurs à la Communauté d'agglomération saison 2014 - 2015

	Nombre masculin	Nombre féminin
Moins de 18 ans		
Plus de 18 ans		

Nombre total de licenciés saison 2014 - 2015

# Présentation de votre association sportive (suite) :

## Tableau des niveaux de compétition par catégories :

Nombre de licenciés	sexe	Non compétiteur et de Loisirs	Départemental	Régional	Interrégional	National	International
<b>POUSSINS et avant</b>	F						
	M						
<b>BENJAMINS</b>	F						
	M						
<b>MINIMES</b>	F						
	M						
<b>CADETS</b>	F						
	M						
<b>JUNIORS</b>	F						
	M						
<b>SENIORS</b>	F						
	M						
<b>VETERANS</b>	F						
	M						
<b>Sport adapté ou Sport Handicap</b>	F						
	M						
<b>Dirigeants</b>	F						
	M						

## Tarifs des cotisations pour les adhérents – année 2015 - 2016

	Poussins et avant	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans	Sport adapté ou Sport Handicap	Loisirs	Dirigeants
Montant adhésion club										
Montant licence fédérale										
Montant total cotisation										

### **PARTICIPATION AUX ANIMATIONS MUNICIPALES 2015 – 2016 :**

École Municipale des Sports scolaire : oui  - non

École Municipale des Sports - AEP : oui  - non

École Municipale extra scolaire : École oui  - non

Municipale des Sports - RAID : oui  - non

« Faites du Sport » : oui  - non

Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

## II – DEMANDE DE SUBVENTION

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Activités de l'année en cours (dates, lieux, objet) :

Projet d'activités pour l'année à venir (dates, lieux, objet) :

Avez-vous participer au Forum en 2015 ?      oui       non

Remarques :

Assurances, coordonnées de votre compagnie d'assurance (nom, adresse, tél.) et type de garanties  
(Pour les associations sportives, merci de joindre une attestation d'assurance en responsabilité civile générale) :

# Demande de Subvention 2015 auprès de la Ville de SAUMUR

## AIDES FINANCIERES

### Demande de subvention 2016 :

NATURE	MONTANT	MOTIFS
- de fonctionnement :		
- pour une dépense et/ou une action déterminée ou exceptionnelle :		

### Autre « participation financière » sollicitée pour le règlement de prestations hors subvention :

NATURE	MONTANT	MOTIFS

### Rappels de 2013 à 2015, montant des subventions de fonctionnement attribuées :

2013	2014	2015

Si subvention exceptionnelle, précisez l'objet et le (ou) les montants :

2013	2014	2015

Si autres « participations financières » attribuées pour le règlement de prestations (spectacles...) précisez l'objet et le (ou) les montants :

2013	2014	2015

## AUJOURD'HUI, VOTRE ASSOCIATION :

Bénéficie d'une mise à disposition de locaux : oui  non  si oui, à usage exclusif :                    oui                    non

Bénéficie de la prise en charge des fluides et charges locatives :                    oui  non

Bénéficie d'une mise à disposition de personnel : oui  non  si oui, précisez le nombre d'heures :

Bénéficie d'une mise à disposition de matériel :                    oui  non  si oui, précisez le type de matériel :

## AIDES OCCASIONNELLES :

aides occasionnelles apportées par la commune : oui  non

si oui, précisez par nature de concours apporté :

# Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.  
Le total des charges doit être égal au total des produits.

**Exercice 2016**

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, de prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Locations		Etat : précisez le (s) ministère (s) sollicité (s)	
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Intercommunalité EPCI (communauté agglomération...)	
Déplacements, missions			
Services bancaires et autres		Commune (s)	
<b>63 - Impôts et Taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (détailler)	
Autres impôts et taxes			
		Fonds européens	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Agence de services, paiement (ex-CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissement et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

# Compte de résultat (ou budget de fonctionnement réalisé)

Exercice 20

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Prévision 2014	Réalisation 2015	%	PRODUITS	Prévision 2014	Réalisation 2015	%
Charges directes				Ressources directes			
<b>60 Achat</b>				<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations service							
Achats matières et fournitures							
Autres fournitures				<b>74 – Subventions d'exploitation</b>			
				Etat : précisez le (s) ministère (s) sollicité (s)			
<b>61 – Services extérieurs</b>							
Locations immobilières							
Charges locatives et de copropriété							
Entretien et réparation				Région			
Assurance							
Documentation				Département			
Divers							
<b>62 – Autres services extérieurs</b>				Intercommunalité (s) : EPCI			
Rémunération intermédiaires et honoraires							
Publicité, publication				Commune (s) :			
Déplacements, missions							
Frais postaux et télécom							
Réceptions							
Services bancaires et autres				Organismes sociaux (détailler)			
<b>63 - Impôts et Taxes</b>				Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
<b>64 – Charges de personnel</b>				Agence de services, paiement (ex-CNASEA, emplois aidés)			
Rémunération du personnel				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel							
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66 – Charges financières</b>				<b>76 – Produits financiers</b>			
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
<b>68 – Dotations aux amortissements</b>				<b>78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>			
<b>Charges indirectes</b>				<b>Ressources indirectes</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite des biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
<p>La subvention de            € représente            % du total des produits</p> <p>(montant attribué/total des produits) x 100</p>							

# Demande de subvention pour une action déterminée ou exceptionnelle

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

## Présentation de l'action (une fiche par projet) :

Intitulé :

Contenus et objectifs de l'action :

Montant de l'aide sollicitée auprès de la Ville :

Public(s) ciblé(s) :

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :

Date de mise en œuvre :

Durée de l'action (précisez le nombre de jours, de mois ou d'années) :

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Liste des partenaires de l'action (spécifier s'il s'agit d'une collaboration ou d'une aide financière) :





# **ANNEXES**

## Thèmes/sous thème

Thèmes/sous thème	Thèmes/sous thème
<b>ACTION SOCIALE</b>	<b>INTERNATIONAL</b>
. Aide, entraide	. Communautés étrangères
. Diverses actions sociales	. Divers international
. Familles, Femmes	. Echanges internationaux, jumelages
. Handicapés	. Solidarité internationale
. Hébergements, Foyers	<b>LOISIRS</b>
. Prévention sociale, insertion, réinsertion	. Amicales, confréries
	. Animation de quartier, de commune
<b>COMMUNICATION</b>	. Divers loisirs
. Audio-visuel, presse	. Jeux, jouets, collections
. Radios	. Modélisme
. Divers communication	. Micro-informatique
	. Mouvements de jeunes, fédérations
<b>CULTURE</b>	. Vacances, tourisme, auberges de jeunesse
. Arts	
. Cinéma	<b>MILITAIRES, ANCIENS COMBATTANTS</b>
. Chant	. Anciens combattants
. Divers culture	. Déportés, victimes de guerre
. Folklore, traditions populaires	. Divers armée, militaires
. Histoire et patrimoine historique	
. Lecture, littérature, bibliothèque	<b>RETRAITES ET PERSONNES AGEES</b>
. Musique	. Aide, hébergement
. Sciences	. Clubs, associations
. Spectacles	. Divers retraités
. Théâtre	
	<b>SANTE</b>
<b>DIVERS</b>	. Addictologie
. Associations confessionnelles	. Divers santé
. Divers	. Aides aux malades et aux familles
. Mouvements juridiques, philosophiques, défense des libertés	. Prévention
	. Recherche médicale
<b>PETITE ENFANCE ET ENFANCE</b>	
. Accueil et garde des enfants	<b>SECTEUR ECONOMIQUE</b>
. Aide à l'enfance et divers enfance	. Associations de commerçants
. Accueils de loisirs, centres de vacances	. Diverses associations du secteur économique
	. Intérêt général économique
<b>EDUCATION, FORMATION</b>	
. Associations d'étudiants et d'élèves	<b>SPORTS ET ACTIVITES EQUESTRES</b>
. Associations parents d'élèves, enseignants	. Divers sports : <i>associations de loisirs sportifs (boules de fort, marche à pieds ...), association handisports, associations sport adapté, tuning</i>
. Cours de formation et recyclage	. Sports collectifs : <i>basket, base-ball, cricket, futsal, handball, volley ball, football, rugby...</i>
. Divers éducation	. Sports de combats et arts martiaux : <i>boxe, escrime, viet vo dao, judo, karaté, taekwondo, tai chi chuan, yoseïkan budo..</i>
. Etablissements d'enseignement	. Sports équestres : <i>équitation, horse-ball</i>
. Soutien et accompagnement scolaires	. Sports individuels : <i>athlétisme, badminton, cyclisme et cyclotourisme,, golf, rollers, tennis, tennis de table, tir à l'arc</i>
<b>ENVIRONNEMENT, DEFENSE, SAUVEGARDE</b>	. Sports mécaniques et miniatures : <i>automobile, moto, modèle réduit ...</i>
. Animaux, chasse, pêche, végétaux	. Sports nautiques et aquatiques : <i>aviron, canoë kayak, natation, voile, plongée...</i>
. Défense des consommateurs, habitants, divers	. Sports aériens : <i>aviation, parachutisme, vol à voile...</i>
. Divers défense et sauvegarde	
. Environnement, cadre de vie	

## OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS - TABLEAU RECAPITULATIF des OBLIGATIONS LIÉES AUX SUBVENTIONS

	MONTANT des SUBVENTIONS	OBLIGATIONS	REFERENCES
1	Sans condition de montant	Transmission à la Ville d'une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que des documents faisant connaître les résultats de leur activité (rapport d'activité ou moral ...). Compte rendu financier attestant la conformité des dépenses à l'objet de la subvention si celle-ci est affectée à une dépense déterminée, à adresser à la Ville dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Le compte rendu financier est joint au dossier de demande de subvention. Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : <a href="https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=12156&amp;cerfaFormulaire=12156">https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=12156&amp;cerfaFormulaire=12156</a>	C.G.C.T. art. L1611-4 Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 art. 10 alinéa 4 Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 art. 2 Arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006
2	> 75 000 € <b>ou</b> > + de 50% du produit figurant au compte de résultat	Idem 1 + Transmission à la Ville des comptes certifiés des associations concernées et publication de la liste de ces associations en annexe des documents budgétaires	C.G.C.T. art. L2313-1 et L2313-1-1
3	> 23 000 €	Idem 2 + Conclusion d'une convention + Transmission à la Ville des comptes annuels (bilan et compte de résultat, détail des comptes, disponibilités et placements détenus par l'association), dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice	Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 art. 10 alinéa 3 Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 art. 1 Modèle type de convention d'objectifs propre à la Ville
4	> 23 000 € <b>et</b> > 75 000 € ou > + de 50% du produit figurant au compte de résultat	Idem 3 + Transmission par la Ville au représentant de l'Etat et au comptable, à l'appui du compte administratif, des comptes certifiés des associations concernées	C.G.C.T. art. L2313-1-1
5	> 50 000 € <b>et</b> budget annuel > 150 000 €	Idem 4 + Publication chaque année dans le compte financier des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants (bénévoles ou salariés) ainsi que de leurs avantages en nature.	Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 art. 20
6	> 153 000 €	Idem 5 + Etablissement chaque année d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe Nomination d'un commissaire aux comptes agréé et d'un suppléant Publicité des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant statutaire.	Code de commerce art. L612-4 et D612-5 Décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 Arrêté du Premier Ministre du 2 juin 2009

### CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes peut assurer la vérification des comptes des établissements, sociétés, groupements et organismes, quel que soit leur statut juridique, auxquels les collectivités territoriales apportent un concours financier supérieur à 1 500 €, ou dans lesquels ils détiennent, séparément ou ensemble, plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants, ou exercent un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion (art. L211-4 du Code des juridictions financières).